



Lyon, le 25 février 2025

Madame la Ministre du travail, de la santé, des solidarités, et des familles

Monsieur le Ministre auprès de la ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, chargé de la Santé et de l'Accès aux soins

8 avenue de Ségur
75350 PARIS SP 07

COPIE : Mme GARDETTE-HUMEZ, Directrice des Ressources Humaines
Mme RICHARD, Directrice de l'EHESP

Objet : Les pratiques délétères et illégales des DG d'ARS

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Une fois de plus, je souhaite attirer votre attention sur les pratiques des DG d'ARS, qui bafouent les droits des agents et mettent en péril, par méconnaissance ou par incompetence, la réalisation des missions de santé publique et plus particulièrement de santé-environnement.

Sans surprise, ce sont encore les mêmes DG qui maintiennent leur politique de mépris, tant envers les agents qu'envers les politiques à mener.

L'année dernière, sous le fallacieux prétexte de diminution de l'empreinte carbone (quand lui-même et son SG maintenaient leurs déplacements en métropole !!!), **le DG de l'ARS La Réunion** avait refusé aux T3S stagiaires de son ARS de suivre la première semaine de leur **formation statutaire** en présentiel. La formation statutaire est une formation obligatoire, qui permet aux futurs T3S d'acquérir les connaissances de base nécessaires à leur prise de poste. **SYNAPSE** avait alerté vos prédécesseurs ainsi que Mme la Directrice de l'EHESP, et formulé des propositions.

Après un échange avec Mme la Directrice de l'EHESP et ses équipes, il avait été acté d'expérimenter la réalisation à distance de la première semaine de formation, sous réserve d'un bilan. **SYNAPSE** avait réalisé ce bilan, contactant individuellement les agents qui avaient suivi la formation à distance, ainsi que les intervenants.

Je reprends quelques-uns des termes du courrier qui vous avait été envoyé le 15 mai 2024, que vous trouverez joint au présent courrier :

« Sans surprise finalement, le ressenti unanime de nos collègues T3S stagiaires est catastrophique : [...] échanges entre formateurs et stagiaires en présentiels ne [permettant] pas aux stagiaires à distance de suivre et encore moins de participer. [...] tableaux illisibles [...] échanges entre stagiaires [...] réduits à néant [...] coupures intempestives [...] [utilisation] de leur matériel personnel », à quoi s'ajoute, malgré l'engagement pris par l'EHESP, l'absence de prise en compte du décalage horaire avec la Réunion !!! Et les retours des formateurs allaient exactement dans le même sens avec des conséquences très négatives pour la pédagogie (impossibilité d'interaction, coupures, temps de latence...).

En 2025 l'organisation retenue pour les lauréats de l'ARS la Réunion est la même que l'année dernière : 1ere semaine sur le métier de T3S en visio et semaine eau, environnement intérieur et inspection à Rennes.

Au final, le bilan est simple : l'ARS La Réunion fait des économies sur le dos des T3S stagiaires, s'asseyant sur la formation statutaire et le parcours professionnel.

C'est tout simplement honteux.

Et l'absence totale de réaction de votre Ministère, DRH en tête, sur ce sujet est tout aussi honteux.

Comble de la mauvaise foi, alors que la décision précédente s'appuyait sur la nécessité de former les agents par rapport à leur fiche de poste (Eau, Habitat, Environnement extérieur...), ce qui est tout-à-fait logique, les T3S stagiaires ne seront cette fois-ci formés sur aucune des thématiques qu'ils traiteront à leur prise de poste !!! Pour ouvrir leur éventail professionnel ? Non : tout simplement, comme l'année passée, parce que les thématiques imposées sont regroupées sur 3 semaines, donc permettent à l'ARS La Réunion de faire encore une fois des économies !

Il convient également de noter que, dans le même contexte exactement, l'ARS Mayotte avait fait le choix d'envoyer ses T3S stagiaires à l'EHESP pour la durée de leur formation statutaire.

Nous sommes donc bien dans la situation d'une discrimination d'un directeur face à une catégorie d'agents.

Je vous annonce donc que **SYNAPSE va saisir le Défenseur des droits, et que nous étudions les autres voies de recours devant cette discrimination inacceptable.**

En septembre 2022, **SYNAPSE** avait alerté vos prédécesseurs sur les pratiques qui se voulaient novatrices du **DG de l'ARS Nouvelle Aquitaine**, qui proposait de créer des postes d'IGS bi-départementaux, afin évidemment de réduire les effectifs de la filière santé-

environnement.

En réalité, l'expérience avait déjà été tentée ailleurs, et stoppée au vu des conséquences : multiplication des trajets, doublement des réunions, et forcément épuisement des agents et de leurs équipes. Le travail d'un IGS en département est travail de proximité, en lien avec les différents acteurs (maires, associations, services de l'Etat...) : la distance est donc extrêmement préjudiciable à cet exercice.

Le rapport de la MECSS de l'Assemblée nationale n°4267, rédigé par M. GRELIER et Mme FIRMIN - LE BODO, indiquait clairement la proximité comme une *"condition sine qua non de la légitimité des ARS"*. Il notait aussi que la Cour des Comptes, dans un de ses rapports, soulignait que *"le mouvement de régionalisation engagé dans de nombreuses ARS » tendait à priver « le préfet de département d'un interlocuteur décisionnel et de services de proximité »*. Le Ministre de la Santé M. VERAN avait lui-même exprimé devant la MECSS *"la nécessité de renforcer le niveau départemental"*, et le Premier Ministre M. CASTEX s'y était lui-même engagé...

La décision du DG de NA de créer des postes d'IGS bi-départementaux est donc non seulement une négation des principes élémentaires de conditions de travail normales, mais aussi un pied-de-nez aux travaux de la MECSS et aux orientations fixées par le Ministre de la Santé et le Premier Ministre il y a seulement 3 ans...

Plus fort encore, dans le document présenté au CACT NA du 30/01/2025 « Projet d'évolution de l'organisation de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine - Création d'une Direction Santé Environnement et Politique Une Seule Santé », le DG de l'ARS NA pointe une *« coordination/coopération bi-départementale souvent floue [...], ne [répondant] pas aux attentes des agents ni aux exigences d'efficacité »*, un *« échelon [...] bi-départemental en santé environnement [...] ni connu ni reconnu par nos partenaires institutionnels »*, des difficultés liées au management par les IGS bi-départementaux... Tout autant d'éléments que **SYNAPSE** avait annoncés, puisque déjà identifiés dans les malheureuses et éphémères tentatives précédentes et qui justifient d'enterrer cette organisation aberrante !!!

Mais alors qu'il reconnaît, dans ce même document prochainement présenté au CACT NA que *« En tant que représentant de l'ARS sur le territoire départemental, chaque directeur(trice) départemental(e) doit pouvoir bénéficier à chaque moment de la présence d'un(e) ingénieur(e) pour les sujets à aborder avec le préfet »*, le DG de l'ARS NA insiste : il maintient les IGS et les pôles bi-départementaux et décide de créer un échelon supplémentaire au sein de cette nouvelle Direction Santé Environnement et Politique Une Seule Santé avec trois directions déléguées correspondant aux anciennes régions administratives de manière à affecter tous les agents dans un champ d'intervention interdépartemental et régional !!!

Dans un contexte de réduction des moyens, qu'il veut faire porter principalement sur la filière

santé-environnement (suppression de tous les postes gelés en 2024), la création d'une strate hiérarchique supplémentaire (avec donc de nouveaux postes de direction !) semble complètement déconnectée de la réalité et prive à terme les préfets de département de moyens pour assurer leurs missions !

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre : même s'ils portent sur des sujets différents, les faits listés ci-avant montrent les pratiques décomplexées mais délétères, sur les agents comme sur les missions, de DG d'ARS sur lesquels votre ministère n'exerce plus aucun contrôle. Pour que les politiques de prévention portées par la filière santé-environnement continuent d'exister et de remplir leur rôle, dans le sens où elles empêchent l'apparition de pathologies, il vous appartient de réguler ces dérives et de replacer les DG d'ARS sous votre entière et unique autorité.

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions de croire en notre considération déterminée.



Pascal Leprêtre
Secrétaire général de UNSA
Santé – Cohésion sociale



Frédéric Le Louédec
Secrétaire général de SYNAPSE